

# Reprise progressive de l'école élémentaire des Coureilles et du Vivier de Périgny à partir du mardi 12 mai 2020

Madame, Monsieur

Le premier ministre a annoncé le lundi 27 avril la réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires à partir du mardi 12 mai.

Afin de préparer au mieux cette reprise, les directeurs des écoles de Périgny, en lien avec la municipalité ont souhaité harmoniser les modalités d'accueil pour la période allant du mardi 12 mai au vendredi 30 mai, période qui correspond à la première phase du déconfinement annoncée par le Premier Ministre.

Voici quelques informations qui pourront évoluer selon les nouvelles directives ministérielles et possibilités d'ajustement offertes par l'école et la mairie.

## 1) Les dates d'accueil

- **Lundi 11** : journée de préparation pour les enseignants.

Seuls les enfants des personnels soignants et des personnels réquisitionnés par la crise sanitaire seront accueillis à l'école. Aux professions concernées avant les vacances s'ajouteraient également prioritairement celles en charge de l'accueil d'enfants (crèche, école).

- **A partir du mardi 12 mai**, reprise d'une partie des élèves de CP et de CM2

- A partir du **jeudi 14 mai**, les élèves de CP et de CM2 par groupes + reprise d'une partie des élèves de CE1

- A partir du **lundi 18 mai**, les élèves de CP, CE1, CM2 par groupes + reprise d'une partie des élèves de CE2 et de CM1.

Toutes les classes fonctionneront alors sous forme de rotation, 2 jours de classe à la suite, afin de n'accueillir que des groupes, avec leur enseignant.

Groupe A	Groupe B
Lundi + mardi Classe en présentiel avec son enseignant habituel	Lundi + mardi Ecole à la maison avec du travail donné par l'enseignant habituel
Jeudi + vendredi Ecole à la maison avec du travail donné par l'enseignant habituel	Jeudi + vendredi Classe en présentiel avec son enseignant habituel

Un mail vous sera envoyé pour vous indiquer le groupe de votre enfant. Dans la mesure du possible, les fratries ont été rassemblées sur un même groupe (A ou B)

## **2) La reprise est-elle obligatoire ?**

Non, elle est basée sur le volontariat des familles. Votre enfant peut revenir en classe ou poursuivre la continuité pédagogique à votre domicile.

## **3) Protocole sanitaire pour les élèves et les professeurs :**

Un protocole sanitaire pour le maintien des gestes barrières devra être respecté par les établissements et les familles. Vous pourrez en prendre connaissance en ligne dès sa sortie le 1er mai.

En voici les grandes lignes :

- Les entrées et sorties des élèves seront différentes selon les niveaux de classes.
- Le choix des niveaux à accueillir serait laissé aux équipes pédagogiques.
- En classe, chaque enfant devrait venir avec son matériel complet individuel car aucun prêt de matériel ne pourrait se faire.
- Les gestes barrières et les consignes de distanciation sociale devront être strictement respectés, dans les locaux, dans la cour de récréation.
- Les élèves qui ne seraient pas présents à l'école, bénéficieraient de la continuité pédagogique à distance.
- Les personnels de l'école porteraient des masques.
- Les parents ne seraient plus autorisés à rentrer dans l'école.

Les informations des nouvelles modalités d'entrée et sortie des classes, de prise en charge des élèves, d'organisation des récréations, de cantine et de garderie, vous seront transmises le plus rapidement possible et vont s'organiser dès lundi en concertation avec la mairie et les représentants de l'APE.

## **4) Nombre d'élèves par classe :**

- Les groupes devraient être de 15 au maximum. Selon les situations, des groupes plus restreints pourraient être prévus.

Pour que cela soit réalisable, création de groupes (classe divisée par 2 ou 3) pour limiter le nombre d'élèves par salle.

**Attention: il est alors à la charge des familles d'organiser la garde de leur enfant lorsque celui-ci n'est pas dans le groupe en classe .**

## **5) Accueil des enfants de personnel mobilisé par la crise sanitaire :**

L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (liste arrêtée par les autorités) seraient accueillis prioritairement dans leur groupe classe s'il est reconstitué ou dans un groupe dédié. Aux professions concernées avant les vacances s'ajouteraient également prioritairement à présent celles en charge de l'accueil d'enfants (crèche, école).

## 6) **Questionnaire pour la période du 12 mai au 30 mai 2020**

Pour que cette réouverture se fasse dans les meilleures conditions possibles, nous avons besoin d'évaluer le nombre d'enfants présents

Aussi, nous vous demandons **impérativement avant le 3 mai** de bien vouloir répondre sur le questionnaire en ligne

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScoJnINIRKwjQODKGtJCMsIJy3tQ7XqAEKWrT5ix\\_uv5hlwMA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScoJnINIRKwjQODKGtJCMsIJy3tQ7XqAEKWrT5ix_uv5hlwMA/viewform)

Il ne s'agit ici que d'une enquête permettant « d'anticiper » au mieux les conditions d'accueil des élèves à l'école, rien n'est définitif.

***Si vous pensez avoir besoin de l'accueil des enfants de personnels mobilisés par la crise sanitaire, merci d'envoyer un mail à la directrice via l'adresse mail de l'école.***

[ce.0170741N@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170741N@ac-poitiers.fr) (Coureilles)

[ce.0171636L@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0171636L@ac-poitiers.fr) (Vivier)

***Gardez-vous en bonne santé!***

***La directrice Elodie Poincet***